

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 15 juillet à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

PRESENTS : Mmes CORDIER Fabienne, (arrivée à la question n°4), LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, OLIVERO Albert, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, GILLY Lucien (arrivé à la question n°5), DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, TRON Emile, LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, BULTEL Jean-Pierre DISSET Jean-Marie, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

EXCUSES : Mme JAUBERT Sylvie et M. PARISIO Raymond.

Délibération n° 2013/79

**OBJET : REGIE LE SAUZE SUPER SAUZE UBAYE – CONTRATS UTILES –
AVENANTS : AUTORISATION AU PRESIDENT DE PROCEDER A LEUR
SIGNATURE.**

Le conseil de communauté,

VU sa délibération n°2013/64 du 13 juin 2013, décidant de créer une régie à autonomie financière pour la gestion et l'exploitation de la station du Sauze Super Sauze

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité du service public des remontées mécaniques et des pistes de la station du Sauze Super Sauze dès le **1^{er} Juillet 2013,**

CONSIDERANT l'impossibilité de procéder à des consultations dans le cadre des marchés publics pour :

- La fourniture en électricité des remontées mécaniques et bâtiments,
- L'assurance responsabilité civile exploitants remontées mécaniques,
- L'assurance multi-risques exploitation des remontées mécaniques,
- L'assurance du parc automobile,
- L'assurance santé entreprise aux employés.

CONSIDERANT dès lors que tous les contrats de cette nature souscrits par l'ancien délégataire peuvent être qualifiés d'utiles à la continuité du service public,

CONSIDERANT qu'il conviendrait de substituer à ces contrats par voie d'avenant pour une durée d'un an la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye » Régie le Sauze Super Sauze Ubaye,

VU l'avis favorable du conseil d'exploitation, réuni le 15 Juillet 2013 à 17 h

Après délibéré,
A l'unanimité des membres présents

-AUTORISE le Président à signer les dits avenants dont la durée ne pourra excéder un an.

-DIT que les crédits afférents à ces dépenses sont inscrits au budget 2013 de la Régie le Sauze Super Sauze Ubaye.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme ,

Le Président,
Miche LANFRANCHI

